NOTE D'INFORMATION

BMCI Premium Short Bond Dist

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CIH CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24153 en date du 27/11/2024.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CIH CAPITAL MANAGEMENT** sise à **25, Boulevard AL Massira Al Khadra - Casablanca** - représentée par **Mohammed LAMRINI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Stée CIH CAPITAL MANAGEMENT
Tél: 05 22 22 39 00
Fax: 05 22 99 03 93
Capital: 1.000.000,DH
R. C. 70875

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

MAK

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **BMCI Premium Short Bond Dist**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039281**
- Date et référence de l'agrément : **25/09/2024, GP24118**
- Date de création : **19/12/2011**
- Siège social : **25, Boulevard AL Massira Al Khadra - Casablanca -**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Société de gestion : **CIH CAPITAL MANAGEMENT** sise à **25, Boulevard AL Massira Al Khadra, Casablanca.**
- Etablissement dépositaire : **BMCI** sise à **26, Place des Nations unies, Casablanca.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Mohammed LAMRINI	05 22 92 69 00
BMCI	Soraya MAHFOUD	05 22 95 49 49

- Commissaire aux comptes : **FORVIS MAZARS** représentée par **M. Abdou Souleye DIOP**

MAK

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations CT**
- Sensibilité min : **0.5**
- Sensibilité max : **1.1**
- Indice de référence : **MBI Court Terme (Moroccan Bond Index) tel que publié par BMCE Capital**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion et de performance du FCP est de réaliser un rendement brut (hors frais de gestion), supérieur à son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Court terme », créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 Le FCP ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, ni parts d'OPCVM « Actions », ni parts d'OPCVM « Diversifiés », ni titres d'OPCVM « contractuels », ni titres d'OPCC, ni obligations subordonnées perpétuelles.

 Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds comprendra les éléments suivants:

 - **Obligations ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat Marocain ;**
 - **Titres d'OPCVM OCT ;**
 - **Titres d'OPCVM Monétaires ;**
 - **Dépôts à terme ;**
 - **Titres de créances émis par les FPCT.**
- Durée de placement recommandée : **entre 6 et 12 mois**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

MAK

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **21/03/2012**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Diffusion quotidienne par voie d'affichage dans les locaux de CIH CAPITAL MANAGEMENT et dans les centres de la BMCI Banque Privée et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de CIH CAPITAL MANAGEMENT ou dans les locaux de BMCI Banque Privée, avant 11H30 min, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**

 Passé ce délai, elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Affectation des résultats : **Mixte. Le FCP est « Mixte » capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prises par un comité composé par:**
 - **Le Directeur Général de CIH CAPITAL MANAGEMENT,**
 - **Le Directeur de la Banque Privée BMCI.**

 En cas de décision de distribution, celle-ci devra être actée sur un PV, et la mise en paiement des sommes distribuables devra intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

 Pour informer les porteurs de parts, un communiqué au niveau d'un journal d'annonces légales devra être préalablement publié, au plus tard, la veille de la date de distribution L'entité en charge du suivi de la distribution est la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « BMCI », sise au, 26 place des Nations Unies - Casablanca.

 La méthode de comptabilisation des coupons est celle du coupon encaissé.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

MAK

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles**

 - Cas d'exonération :
 - **N/A.**

- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CIH CAPITAL MANAGEMENT**

 ○

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de Gestion revenant à la société de Gestion	Prestation de CIH CAPITAL MANAGEMENT = Frais de gestion - (1) Frais du Dépositaire - (2) Commissions de l'AMMC - (3) Frais Maroclear - (4) Frais du Commissaire aux Comptes - (5) Vie Sociale.
(1) Frais du Dépositaire	0,05% HT
(2) Commissions de l'AMMC	0,025% HT
(3) Frais Maroclear	3600 DHS HT annuel + partie trimestrielle variable selon les conditions en vigueur.
(4) Frais Commissaire aux Comptes	20000 Dhs HT annuel
(5) Vie Sociale	20000 DHS HT annuel

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux